



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/37 de la Municipalité, du 17 septembre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de maintenir toutes les conditions définies par l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers accordée à la Municipalité, par voie d'extrait de procès-verbal du Conseil communal de Lausanne, en date du 17 janvier 2017 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire du patrimoine financier de CHF 30 millions, s'ajoutant au crédit d'acquisition initial de CHF 40 millions, accordé par le préavis N° 2016 / 55 en date du 17 janvier 2017.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :